

Retraites :

Pour la défense d'un système solidaire

Réformer la protection sociale, c'est réformer la société

Le gouvernement s'engage dans la réforme des retraites. Voilà qui n'est pas anodin. Tel qu'il a été institué à la Libération, le système de protection sociale, dont la retraite, a été conçu comme un instrument de solidarité et de protection des salariés. C'est pour une question de solidarité entre générations que le système par répartition a été adopté.

Une réforme des retraites, c'est un choix de société qui engage pour plusieurs décennies. Une modification ne peut se faire sans l'assentiment des premiers intéressés : les salariés, les retraités...

Vivre plus longtemps, une catastrophe ?

Nous vivons plus longtemps et nous restons en bonne santé plus longtemps que nos aînés. C'est une chance. Des possibilités importantes de nouvelles activités, en particulier associatives, s'offrent aux anciens salariés devenus de jeunes retraités. A l'heure où la question du lien social est primordiale, veut-on voir les retraités comme une charge ? Ou veut-on profiter de la chance pour notre société de ce potentiel humain ? Beaucoup de retraités adhèrent à une association. Veut-on se priver de cette richesse relationnelle ?

Certains voudraient nous faire rester au travail plus longtemps et nous laisser après une vie active avec une retraite réduite à la portion congrue, en net décalage avec les revenus d'activité.

Pour nous, le débat sur les retraites, comme sur le reste de la protection sociale, est un débat de société. Deux mots : « débat » suppose que le gouvernement cesse de prendre des décisions unilatérales (suppression du congé de fin d'activité (CFA) par exemple) ; « société », ici la question de la démocratie sociale est en jeu, donc celle de la place des salariés dans notre société et dans les prises de décisions.

Faisons entendre notre voix, c'est de notre avenir qu'il s'agit.



Main basse sur l'argent des retraites

Pour le gouvernement et le MEDEF, l'objectif est clair : faire travailler plus, plus longtemps et verser des pensions plus faibles, plus individualisées, gérées par le privé, par les sociétés d'assurance et les banques.

Actuellement, les 200 milliards d'euros des retraites sont transférés directement des actifs aux retraités et échappent aux circuits financiers.

Les banques et les assurances veulent

mettre la main sur cette manne... pour le plus grand bénéfice de leurs actionnaires.

Des oublis, des demi-vérités, et des mensonges.

Oui, les enfants du baby-boom vont prendre leur retraite dans les prochaines années.

On nous dit qu'une espèce de « catastrophe démographique » va inéluctablement nous tomber dessus. Mais les projections de population s'appuient sur des hypothèses partiales (taux de fécondité, taux d'activité). Les hypothèses optimistes n'ont pas été retenues. Pour ne prendre qu'un exemple, il n'est jamais question d'envisager un retour à des flux migratoire du niveau des années 70. Or, une telle hypothèse changerait radicalement la donne.

On nous explique également que le diagnostic catastrophique est Européen. Il est vrai que dans beaucoup d'autres pays d'Europe, les taux de fécondité sont bas. Les préconisations de l'Union Européenne, d'inspiration libérale, mettent en avant ces situations démographiques.

Ces diagnostics se basent surtout sur des scénarios où le taux de chômage massif est présenté comme inéluctable. Nous n'acceptons pas que le chômage de masse soit l'avenir de nos enfants que ce soit en France ou en Europe.

Des hypothèses discutables

Mais reprenons les hypothèses démographiques sur lesquelles sont fondées les projections en France :

- le taux de fécondité est, dans ces projections, stabilisé à 1,8 enfant par femme, alors qu'on observe actuellement un taux « instantané » un peu plus élevé : 1,9. Mais, ce qui compte dans ces projections à long terme, c'est le nombre total d'enfants par femme. Or, pour les générations où on peut l'observer (c'est-à-dire celles qui n'auront plus d'enfant), la "descendance finale" est de 2,12 enfants par femme (en fait, les femmes ont des enfants de plus en plus tard). Ce niveau assure un remplacement des générations.

Cela aurait un effet non négligeable, perceptible à partir de 2020, c'est-à-dire au moment où les enfants qui naîtront dans les prochaines années atteindront l'âge adulte ;

- les jeunes arrivent de plus en plus tard sur le marché du travail non seulement à cause



de l'allongement de la durée des études, mais aussi à cause du chômage massif qui les touche.

Si la tendance à un allongement de la durée des études est souhaitable du fait de l'élévation du niveau des qualifications requises, une amélioration de la situation de l'emploi pourrait avoir des conséquences positives sur leur taux d'activité.

En effet, comme cela avait été observé pendant l'embellie de

1997-2000, un certain nombre de personnes, notamment des jeunes, découragés jusqu'alors par leur faible chance de trouver un emploi pourraient revenir sur un marché du travail plus dynamique. A terme, une amélioration du taux d'activité des 20/25 ans est tout à fait possible ;

- une hausse des taux d'activité entre 55 et 59 ans est possible. Pour cela il faudrait que les employeurs cessent de licencier ou de mettre en pré-retraite cette catégorie de population ;

- de la même manière, l'amélioration de l'emploi pourrait conduire à une reprise des taux d'activité féminins. N'oublions pas que des mesures telles que l'APE (allocation parentale d'éducation) ont conduit des femmes, dans un contexte de fort chômage et de bas salaires, à se retirer du marché du travail.

Une reprise volontaire de l'intégration des femmes dans l'emploi, une amélioration de la qualité des emplois et des salaires, conduiraient également à améliorer les taux d'activité.

On voit donc qu'une reprise de la croissance de la population active au cours des prochaines années n'est pas hors de portée, bien qu'étroitement liée à l'évolution de la situation de l'emploi.

Le financement est possible

Au total, l'augmentation des dépenses de retraites devrait passer de 12,1% du PIB en 2001 à 16% ou 18% en 2040 (avec les projections de population dont on a vu qu'elles étaient plutôt restrictives, et selon les scénarios de croissance). Une telle augmentation a déjà eu lieu : c'est ce qui c'est passé entre 1975 et 2001. Rien d'impossible, donc !

Pour assurer la pérennité du système par répartition, il est tout à fait possible d'augmenter la part des cotisations retraite. La seule augmentation des cotisations peut suffire à elle seule. Elle représenterait de 0,35 points de PIB par an.

Depuis 15 ans, la part des profits dans les richesses produites a fortement augmenté. Or, il est économiquement tout à fait possible de faire évoluer cette situation dans l'autre sens en augmentant la part des salaires.

Pour assurer cette augmentation de la part revenant aux retraites dans les richesses produites, **d'autres solutions existent encore** : de nouvelles sources de financement sont possibles, mais seulement en complément d'une augmentation des taux

de cotisations comparable à ce qu'on a connu entre 1975 et 2000 et dans tous les cas dans des proportions bien éloignées de ce que voudraient nous faire croire le MEDEF et les sociétés d'assurance, Denis Kessler en tête.

Tout d'abord, une politique globale de croissance et de développement peut à elle seule amortir une grande part de l'impact des retraites.

Des hypothèses différentes en termes de croissance changent en effet notablement la perspective. Un taux de croissance du PIB plus élevé relativise très fortement le "choc démographique" qui n'aurait alors rien d'insupportable.

Ensuite, il ne serait que justice de soumettre à cotisation tous les revenus actuellement exonérés.

Il est également possible d'asseoir ces cotisations sur l'ensemble de la valeur ajoutée (c'est-à-dire les richesses produites), et non sur les seuls salaires, sans pour autant peser sur la croissance ou le pouvoir d'achat des actifs.

Ainsi, même si on retient les projections démographiques discutables mises en avant

La retraite par capitalisation : un marché juteux et un mensonge

On nous dit : il n'y aurait de solution qu'en économisant aujourd'hui pour consommer demain.

Nous sommes bien placés à l'Insee pour connaître quelques enseignements de la comptabilité nationale. On sait, en particulier, qu'on ne consomme au cours de l'année que ce que l'on produit au cours de cette même année. On objectera que les boîtes de conserve peuvent se garder trois ou quatre ans, mais c'est de la consommation des années 2010, 2020 voire 2040 qu'il s'agit ici. Impossible de mettre de côté un "droit à coupe de cheveux", un "droit à une consultation de gérontologue" en 2003 pour s'en servir en 2017. Comme il en a toujours été, les inactifs (retraités

et jeunes) consomment et continueront à consommer ce que les actifs produiront au cours de la même période. S'il n'y a pas de production il n'y aura pas de consommation.

L'idée de mettre de l'argent de côté à un moment donné consiste en fait à acheter des actifs (action de sociétés, obligation d'état, ...) à une certaine valeur, en espérant que leur valeur future permettra une consommation dans quelques dizaines d'années. Mais cette consommation ne sera possible que s'il y a production. S'il y a beaucoup de retraités désirant liquider la même année leurs actifs (leur retraite par capitalisation), afin de consommer (payer leur loyer, leur nourriture...), il en résultera une baisse des prix des actifs, c'est à dire de la valeur des points de retraite par capitalisation, et les retraités s'appauvriront ... En fait, la capitalisation mo-

difie le taux de l'épargne (plus élevé quand les futurs retraités mettent de côté, plus bas quand ils dépensent), cela modifie donc le marché de l'épargne, et en conséquence le prix de l'épargne c'est à dire le (ou les) taux de l'intérêt. Ce qui peut contribuer à gonfler, puis dégonfler des bulles spéculatives telle qu'on en a connu ces dernières années.

Il faut rappeler que la retraite est une question de solidarité : le système par répartition dépend des salaires versés. Les inégalités de revenus du travail se retrouveront sous forme d'inégalités de retraite.

Avec les fonds de pension, le système deviendrait encore plus inégalitaire car le patrimoine est encore plus inégalement réparti. Il deviendrait aussi complètement individuel. Seuls ceux qui pourront épargner beaucoup s'assureront une bonne retraite.

par les fossoyeurs du système par répartition, on est loin de la « catastrophe » qui nous obligerait à travailler jusqu'à 65 ou 70 ans, ou qui nous ferait redouter des retraites de misère comme nos grands-parents ou arrière-grands-parents .

Aucune fatalité ne condamne le système de retraites par répartition et le conseil d'orientation de retraites a raison de rejeter « l'idée parfois exprimée qu'il sera impossible de financer les retraites ».

Le débat est placé à un haut niveau, il concerne la structuration de notre société.

D'un côté, pour le MEDEF et ses idéologues, une approche financière et marchande. Exit les références à la justice redistributive et la solidarité collective pour corriger les inégalités individuelles. Place au « renard libre dans un poulailler libre ».

De l'autre, une voie radicalement différente inscrit la retraite dans un partage global de la valeur ajoutée produite, entre salaire et profit. La retraite fait partie du salaire. Elle est un élément du salaire socialisé, perçu dans une période de temps libre particulier et bien mérité qu'est la vieillesse.

Notre voie s'oppose à celle du Medef. Au contrat individuel précaire, elle oppose le contrat social pérenne. A l'atomisation de l'individu, elle oppose l'action collective.

En dehors du régime général : Plusieurs régimes sont en déficit, il est largement question de celui de la fonction publique. Mais en général, on oublie celui des agriculteurs, et on ne parle pas de celui des non salariés (commerçants, artisans, ...) qui ont également un régime en déficit. La compensation se fera sur le régime général, celui des salariés.

Là encore, c'est un choix de société qui n'a rien de choquant. Comme tout choix de société il doit être discuté. Sans oublier de dire que si le régime de la fonction publique est déficitaire, c'est assez largement par raréfaction des cotisations, c'est à dire l'absence d'embauche.

Pourquoi les fonctionnaires ont-ils des pensions basées sur les 6 derniers mois de leur carrière ?

Dans le privé, il existe des caisses de retraites complémentaires obligatoires. Les employeurs versent des cotisations qui servent à compléter les retraites. A la différence du privé, nous ne bénéficions pas d'un tel système. Si le mode de calcul était le même (10 ou 25 dernières années), il s'ensuivrait des pensions plus faibles.

Quelle serait la perte pour un agent de l'Insee ?

La réponse est très différente suivant les profils de carrière. Mais un passage aux 25 meilleures annuités représenterait une perte de 5 à 15% par rapport à la situation actuelle. Il faut se souvenir que nos pensions représentent 75% du salaire sans les primes (contrairement au privé où la totalité de la rémunération est prise en compte).

